

Parti Républicain Souverainiste (PRS)

Patrizio Oliviero Armani Grecco

L'Université de Montréal s'est toujours dotée d'un plan directeur d'aménagement après ceux de 1927, de 1968 et de 1995; c'est donc son quatrième. Près de 25 ans depuis le dernier, il était temps pour l'établissement d'élaborer un nouveau plan qui corresponde davantage au contexte actuel. En effet, l'UdeM se voyait dans l'impossibilité de faire les interventions qu'elle désirait, notamment parce que la réglementation de la Ville, qui datait de 1996, n'était plus d'actualité. «C'était l'occasion de formuler un plan directeur et un nouveau règlement qui en découle pour pouvoir entreprendre des projets innovants, par exemple par rapport à la mise en valeur du milieu naturel, à la gestion des eaux pluviales, au transport actif et aux lieux de rassemblement»,

Le plan directeur d'aménagement de 2020 veut faire du campus de la montagne un milieu de vie attractif, animé, inspirant, mais aussi ouvert sur la ville et la montagne dans le respect du patrimoine bâti et naturel. «Ce qui a teinté l'approche du plan actuel, c'est la grande préoccupation à l'égard de la question environnementale – préservation des milieux naturels, des milieux humides – et la mise en valeur des lieux publics et de rassemblement

Un des faits saillants du Plan directeur d'aménagement est l'importance accordée aux modes de transport actif pour donner plus de place aux piétons et aux cyclistes. Héritier d'une vision des dernières décennies, le campus de la montagne est en ce moment plutôt dominé par la présence de l'automobile et comporte plusieurs stationnements de surface. «L'Université reconnaît depuis des années la qualité de son patrimoine, architectural, paysager et autres. Mais décider de revenir sur la place de la voiture, notamment en réduisant globalement l'offre de places de

stationnement de près de 10 %, c'est un geste très fort»

Plusieurs études, documents et travaux antérieurs ont alimenté la réflexion autour du PDA. Celle-ci s'est appuyée sur les

un standard au pays qu'a publié Parcs Canada. «C'est une méthodologie qui recommande de d'abord comprendre les valeurs patrimoniales avant de décider d'une action», explique M

Cameron.

Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, me

De plus, la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, dont Christina Cameron a été titulaire de 2005 à 2019, avait déjà fait l'exercice de désigner les valeurs patrimoniales en 2007-2008. Cette recherche, effectuée avec les professeurs Déom et Valois et des étudiants et étudiantes de maîtrise, a mené à la publication d'un guide de sensibilisation pour le public. Tenant compte de ces travaux, le PDA a repris les 13 valeurs patrimoniales du campus et les 14 composantes paysagères ciblées.

Le patrimoine bâti du campus témoigne ainsi de plusieurs périodes importantes du point de vue architectural: «Pendant les années 60, il y a eu une grande expansion de l'Université; le campus comporte plusieurs bâtiments et lieux qui sont des contributions majeures à l'histoire de cette période. C'est à ce moment qu'on voit l'hexagone apparaître, une forme de prédilection à cette époque», raconte M

Cameron. Cet héritage pose des défis particuliers de conservation, notamment à cause des matériaux alors employés. Le béton ne dure en effet pas éternellement, infiltré par la rouille et malmené par la température. Le PDA rappelle l'importance d'intégrer la question de l'entretien à même la planification des interventions.

Par conséquent, le PDA prévoit le déploiement d'efforts majeurs de

restauration des lieux extérieurs, entre autres à la place de La Laurentienne, un lieu de rassemblement important pour l'Université, qui date aussi des années 60. Les études ont déjà été entamées selon l'approche prônée par le plan d'aménagement. «On a utilisé la méthode de conservation qu'on a établie dans le Plan directeur. On vient par exemple de réhabiliter le mobilier en gardant les formes, mais en ajoutant certains matériaux, comme du bois, pour amener plus de chaleur, tout en gardant les traces qui existaient avant»,

Le plan directeur d'aménagement du campus de la montagne s'appliquera aux projets des quinze à vingt prochaines années. Ce plan est d'abord un outil de référence et de planification, principalement dédié à un usage interne, pour l'Université de Montréal et ses écoles affiliées. Le plan permet d'orienter et de soutenir:

- Les décideurs (administration et direction) dans la planification et la priorisation des projets au fur et à mesure des disponibilités de financement;
- Les gestionnaires des actifs immobiliers et des aménagements du site lors de travaux de réfection, mises aux normes et d'entretien;
- Les concepteurs lors de l'élaboration des divers projets d'agrandissement, de réfection, d'aménagement paysagers, etc.

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité des éléments traités au plan directeur, il est proposé ci-après un guide d'utilisation du plan pour orienter les divers intervenants avant de débiter l'élaboration de projets. Le plan directeur aborde l'ensemble des composantes du campus et ce à toutes les échelles de projet: d'un projet d'agrandissement d'envergure à des projets de réfection de voirie, de plantation d'arbres, de mobilier et d'éclairage, etc.

Le guide propose une méthodologie réalisée en quatre étapes (voir le schéma ci-après).

1) Identification d'un projet

Au préalable, les paramètres du projet devront être clairement identifiés. Les documents tels que le devis, le programme fonctionnel et technique (PFT), le plan de développement immobilier (PDI), s'ils sont disponibles, serviront d'outils de référence permettant aux divers intervenants impliqués dans le projet d'identifier les diverses composantes du projet susceptibles d'être abordées dans le plan directeur.

2) Identification des principes d'aménagement spécifiques s'appliquant au projet

Sur la base des principaux paramètres du projet identifiés à l'étape 1, il s'agit à l'étape 2 d'identifier les divers principes d'aménagement spécifiques susceptibles de s'appliquer au projet. Issus des principes directeurs généraux, les principes d'aménagement spécifiques sont regroupés selon un ensemble de 11 thématiques d'aménagement. Pour chacun des thèmes sont abordées les lignes directrices de conception, en plus d'une série d'interventions précises sur le campus de la montagne. Ces thématiques couvrent l'ensemble des composantes d'un projet, du général au particulier, du bâti comme des aménagements paysagers, du mobilier, de l'éclairage, etc.. Plus particulièrement à la section 6.12, des entités paysagères et cadre bâti¹ ont été définies et

chacune d'entre elles synthétisent les informations pertinentes comme suit :

- Valeur paysagère et architecturale associée à l'entité;
- Éléments ayant une valeur patrimoniale à l'intérieur de l'entité;
- Principes d'aménagement spécifiques, selon les 11 thématiques, s'appliquant à l'unité.

Ainsi, il sera aisé pour tout intervenant appelé à intervenir sur le campus de

prendre connaissance des principes d'aménagement spécifiques et d'identifier ceux susceptibles d'influencer l'élaboration du projet, peu importe la nature et l'échelle du projet. Il est cependant recommandé de consulter chacune des sections traitant des 11 thèmes abordés puisqu'un texte explicatif et justificatif accompagne chacun des sections avant de détailler les divers principes d'aménagement.

1 Les entités paysagères et cadre bâti ont été déterminées lors de l'étude réalisée sur les valeurs patrimoniales

du campus de l'Université de Montréal, mai 2008, par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti,

Université de Montréal.

3) Prise en compte des 3 approches

Préalablement à l'élaboration du projet, les intervenants devront définir les paramètres qui devront encadrer leur démarche de conception, sur la base des trois approches qui ont été établies dans le présent plan directeur, soit:

2.1: la conservation du patrimoine

2.2: le développement durable

2.3: la reconnaissance autochtone.

Pour chacune de ses trois approches, il est proposé une démarche précise permettant d'identifier la méthode et les résultats attendus permettant d'alimenter la conception du projet.

Notons que la démarche prévue concernant la conservation du patrimoine (2.1) prévoit qu'il faut statuer sur l'une des trois approches préconisées, soit réhabilitation/préservation/restauration et en complémentarité la mise en valeur, ce qui permettra d'orienter également le parti et les orientations d'aménagement et de développement.

4) Parti et orientations d'aménagement et développement conceptuel du

projet

Les trois premières étapes permettront aux divers intervenants impliqués dans le projet de partager les connaissances et la compréhension du contexte d'insertion et des intrants nécessaires à l'élaboration du projet. Ainsi, il sera plus aisé de définir, sur une base compréhensive et collaborative, un parti et des orientations d'aménagement et de développement au diapason du plan directeur d'aménagement et du cadre réglementaire qui le régit

L'intérêt patrimonial du site du campus de l'Université de Montréal, de Polytechnique Montréal et de HEC Montréal a trait d'abord à son usage et à

sa valeur sociale. Depuis plus de 75 ans, ces trois institutions occupent le flanc nord du mont Royal et y poursuivent leur mission d'enseignement

et de recherche. La population de plus de 67 000 étudiantes et étudiants provenant de partout au Québec, du Canada et du monde ainsi que le

personnel qui y gravite - enseignants, scientifiques, chercheurs et autres - permettent à celles-ci de rayonner à l'échelle nationale et internationale.

D'abord lieu de vie sociale, culturelle et sportive pour sa communauté dynamique, le campus se révèle aussi pour les citoyens des quartiers

avoisinants et de Montréal un endroit de rencontre et de promenade leur permettant d'en apprécier le paysage, celui de la montagne ainsi que les

attraits naturels, aménagés et culturels qui s'y trouvent. Les trois institutions contribuent par ailleurs à la protection des bois et des espaces verts de

cette partie du site patrimonial du Mont-Royal dont les limites englobent leur campus.

L'implantation du campus à flanc de montagne, sur la colline boisée d'Outremont, qui contribue à un paysage emblématique du nord de la ville sous

tend son importante valeur paysagère urbaine. Le campus constitue un repère urbain et visuel important dominant les quartiers de Côte-des-Neiges et d'Outremont, au centre duquel la tour du pavillon Roger-Gaudry se présente comme un véritable repère-symbole à l'échelle de la ville.

Cette localisation en hauteur place l'ascension physique au cœur de l'expérience du site et génère également des points de vue de grand intérêt qui

dévoilent des panoramas remarquables. La structure pavillonnaire du campus, conditionnée par l'implantation originelle du pavillon Roger-Gaudry,

organise une transition entre la ville et la montagne ainsi qu'une réponse aux différents contextes de la montagne et de la ville, et permet aux

édifices et aux espaces ouverts de s'inscrire à la fois dans le profil et les attributs naturels du mont, et de participer positivement à l'ambiance du

quartier. Cette importante contribution du campus à la qualité paysagère du secteur s'appuie aussi sur la composition de son paysage employant les

procédés de la modernité qui demeurent lisibles à travers un ensemble d'éléments qui subsistent de la période des années 1960-1970 et qui lui ont

conférés son caractère moderniste singulier.

L'intérêt patrimonial du campus a aussi rapport à son histoire qui rappelle d'abord la volonté de ses promoteurs de développer une grande

université québécoise francophone et d'implanter ce lieu de savoir sur le mont Royal - à l'instar de plusieurs autres institutions montréalaises - dans

un milieu naturel qui serait à la hauteur de « l'élite sociale de demain ».